

P 1: Edito

P 3 : Epidémie, mesures sanitaires, masques et conditions d'enseignement : l'équation impossible?

P 4: La sécu - Une si jeune dame de 75 ans!!

P 5: Perte d'autonomie : un aléa de la vie!

P 7 : 77 - Les agents craquent!

# Syndicalisme pluriel

La revue de la FSU 77, désormais en numérique.

Consultez également le site: <https://fsu77.fsu.fr/>

## EDITO

La veille de la prérentrée de septembre, le ministre de l'Education Nationale clamait « Nous sommes préparés à tout » ! Mais qui était ce « nous » ? Certainement pas un ministre resté muet jusque fin août sur les conditions de rentrée et qui a ensuite, une nouvelle fois, enchaîné les prises de paroles confuses et contradictoires.

Alors que dans certains territoires, des mesures drastiques étaient prises concernant les cafés, les restaurants, les salles de sport, etc... le protocole de l'Éducation Nationale était, lui, allégé ... Le jour de carence, dont la logique conduit les agent-e-s à minorer leurs symptômes, était rétabli, et aucun adulte supplémentaire n'était prévu pour soulager des personnels épuisés et en état de tension extrême quelques semaines seulement après la rentrée.

L'École aurait besoin d'un investissement massif mais ne va pourtant pas bénéficier comme il se doit du plan de relance du gouvernement : l'investissement par élève français-e est de 30% inférieur aux pays qui réussissent le mieux et qui parviennent le mieux à gommer les impacts de l'origine sociale sur les résultats scolaires.

Mais pendant ce temps, de plateau de télévision en plateau de radio, le Ministre continue de balader le grand public, de désespérer les enseignant-e-s. Après l'observatoire des salaires mis en place en 2018, voici qu'on nous propose un Grenelle des professeurs.

Des mots et de la manipulation de symboles, pour mieux cacher le néant. Aucune vraie mesure, des promesses revues à la baisse et un Ministre qui, prétendant être le ministre des enseignants, se montre bien peu à leur écoute, les méprise quand il ne les ignore pas.

Voici la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Education Nationale. Des personnels usés, pressés jusqu'à la moëlle, obligés d'appliquer des réformes bâclées et injustes dans des conditions sanitaires déplorables et dangereuses. Des personnels maltraités par l'administration et mal payés. Et que dire de cette rentrée des vacances de la Toussaint ? Une nouvelle rentrée dans l'inquiétude et la précipitation, sans aucune anticipation, sans prendre en compte ce que vivent les enseignant-e-s et autres personnels.

Alors que nous devons faire face à une nouvelle vague de la pandémie et à un re-confinement, notre Ministre continue de désorganiser l'École en multipliant ordres et contrordres, notamment au sujet de l'hommage à notre collègue Samuel Paty.

N'aurait-il pas été plus simple, comme l'avait d'ailleurs demandé la FSU, de décaler la rentrée d'un jour ?

Cette solution aurait permis de gérer **l'impératif de sécurité publique**, de **prendre en compte les besoins de temps de concertation des équipes** pour préparer l'accueil des élèves, mais également de ne pas désorganiser les transports scolaires et les moyens des collectivités territoriales. Elle aurait surtout permis de rendre un hommage à la hauteur de l'engagement de notre collègue assassiné pour avoir exercé son métier, sa mission en cours d'Enseignement Moral et Civique, destiné à échanger et débattre afin d'éveiller l'esprit critique des élèves.

Le ministre désorganise également l'école en maintenant en place un protocole sanitaire auquel s'ajoute uniquement le port du masque pour les élèves de plus de six ans, car pour le reste, il n'est en rien renforcé puisque les préconisations sont à mettre en place « si possible... »

Le re-confinement décidé par notre gouvernement dans la précipitation nourrit l'inquiétude des personnels, des élèves et de leur famille et illustre, une fois de plus, le manque d'investissement dans les services publics.

On aurait pu penser que la gestion de l'épidémie conduirait à une attention toute particulière portée aux services publics. Avec 20% de l'emploi en France, l'accueil de millions d'utilisateurs, étudiants, ils sont un enjeu majeur en termes de circulation et de regroupement de personnes. Sans compter, bien entendu, qu'ils soignent, éduquent, cultivent, font progresser les connaissances, entretiennent, assurent la sécurité, contribuent à faire fonctionner et à réparer la société, des fonctions toutes essentielles en temps ordinaire, devenues vitales dans la situation que nous connaissons.

Pour la FSU, solidarité et justice sociale doivent guider nos actions, davantage encore en période difficile, et les services publics en être les garants.

Notre responsabilité syndicale est de construire avec l'ensemble de la population et dans une unité la plus large possible, une alternative à cette politique néolibérale qui accroît les inégalités sociales, démantèle les services publics, empêche l'émancipation des individus. Nous n'attendons pas 2022 et continuerons à nous opposer à ce gouvernement de régressions, car les enjeux sont par trop importants.





# Epidémie, mesures sanitaires, masques et conditions d'enseignement : L'équation impossible ? Quelles solutions ?

## Déjà un mois après la rentrée, le constat était clair : enseigner masqué s'avère très difficile, et la fatigue se fait sentir.

La sensation d'étouffement, le fait de forcer constamment sur sa voix pour se faire entendre en sont la cause principale. Sans parler du ressenti des élèves, qui en viennent souvent à s'autocensurer plutôt que de prendre la parole. La qualité des cours en est donc affectée.

Enseigner avec un masque peut de plus avoir des conséquences sur la santé des personnels. En effet, certains médecins s'attendent à des incidences sur leur voix, leurs cordes vocales. Dans un article du Soir daté du 7 septembre (<https://plus.lesoir.be/323368/artic...>), un laryngologue belge « s'inquiète de la multiplication des pathologies qui découleront du port du masque imposé aux enseignants pendant plusieurs heures. » Pour lui, outre la fatigue générée par le fait de forcer sur notre voix, nous nous exposons à des risques importants de lésions traumatiques des cordes vocales, et donc à des arrêts de travail.

Des professeurs de langues, handicapés dans leur enseignement de la phonologie, ont déjà formulé des demandes pour des masques transparents. D'autres encore souhaitent l'achat de micro-casques, dépense plus importante car cela implique aussi l'investissement dans une enceinte connectée. Certains établissements ont d'ailleurs commencé à tester ce dispositif.

Mais pour l'instant, l'Education Nationale, par la voix de son ministre, ne semble pas avoir pris conscience du risque sur la santé des enseignants. Pas plus qu'il ne se manifeste quand certains articles de presse pointent les risques que les établissements scolaires deviennent des foyers de contamination. Les cours en présentiel doivent absolument se poursuivre, il faut que le Ministre prenne la mesure du problème et nous entende.

Si les micros peuvent être un moyen d'éviter l'aphonie, et donc des congés de maladie, l'espace saturé dans les salles de classe se révèle aussi un problème épineux, et pas seulement en cas de pandémie !

Rappelons au ministre de l'Education nationale que les classes surchargées font la preuve une fois de plus qu'elles nuisent à un enseignement efficace. Des effectifs inférieurs à 25 sont nécessaires et essentiels pour mener à bien nos missions et préserver nos conditions de travail et les conditions sanitaires de tous aujourd'hui. Partout des dédoublements doivent être mis en place.

Sinon le Ministre, que nous avons interpellé dès le mois de juin, sera responsable si malheureusement la situation sanitaire vient à se dégrader.



Marie Ocana

Le Huffington Post, 12 mai 2020

ER DELUCO  
ment la vie des enseignants est devenue un défi permanent.



## La sécu : une si jeune dame de 75 ans!!



En 2020 nous commémorons les 75 ans de l'ordonnance du

4 octobre 1945 qui instaura la sécurité sociale suite aux recommandations du Conseil National de la Résistance dans son programme «Les Jours Heureux».

C'est sans nul doute le plus bel héritage social du XXe siècle, grâce auquel rien ne sera plus comme avant et pour reprendre une formule d'Ambroise Croizat «*mettre définitivement l'homme à l'abri du besoin, en finir avec les angoisses du lendemain, avec la souffrance, le rejet et l'exclusion*».

La sécu a pour but de « ...Garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent... ». Elle revendique la justice sociale. La Sécurité sociale est une conquête ouvrière et dès le 22 mai 1946 la loi Ambroise Croizat la généralise. Cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins c'est un projet de société qui ne concerne pas que la protection sociale. Le programme du Conseil National de la Résistance, « les Jours heureux », comportait aussi entre autres: «l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie, le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ».

On voit avec la pandémie de Covid 19 les dégâts de la mondialisation libérale, des délocalisations, de la privatisation des secteurs essentiels de la recherche et de l'industrie du médicament, de la casse des hôpitaux et du service public de santé. Après tant de privatisations, de déréglementations, la notion même de service public s'efface devant le service AU public théorisé par la commission européenne.

La problématique de la renationalisation, de l'appropriation sociale, revient dans le débat, Ambroise Croizat disait : « Ne parlez pas d'acquis sociaux, mais de conquises sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais. ». Exact, et plus d'actualité que jamais. Après Denis Kessler et son « Adieu 45 » un vice président du MEDEF a osé déclarer : « la Sécurité sociale de 1945 n'est plus soutenable ». Et il précisait que ce n'était pas la faute de l'entreprise si un salarié était malade ou s'il avait vieilli. En clair les branches maladie, retraites, famille, de la Sécurité sociale, devraient disparaître. Au nom du gouvernement Mme Buzyn, alors ministre, les paraphrase : « Un système de santé à bout de souffle, pensé à la sortie de la 2ème guerre mondiale...Nous sommes arrivés au bout... (Il faut) construire autrement notre protection sociale »...vers un « nouveau filet de sécurité sociale» Le MEDEF, le gouvernement, n'ont pas parlé au hasard. C'est un projet à la fois d'étatisation de la Sécurité sociale et d'extension de la privatisation de la protection sociale.

Le combat est rude car il y a d'énormes enjeux. Le budget de la Sécurité sociale dépasse 500 milliards; 500 milliards qui ne passent pas par les marchés financiers, marchés qui ne peuvent pas prélever leur dîme au passage. Le combat est rude car l'enjeu est de modifier le

partage entre salaires et dividendes. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale disait des 2018: « Les exonérations de cotisations sociales sont les formes les plus récentes de réduction du coût du travail» Les exonérations de cotisations sociales par suppression de la part dite patronale -en réalité la partie socialisée du salaire- se montaient déjà à 63 milliards avant Covid. Le patronat en réclamait 100 milliards de plus. Le combat est rude car qui paie la note ? Les salariés bien sûr et ceci sous deux formes; d'abord par la fiscalité puis par la privatisation. Faisant écho au MEDEF Emmanuel Macron déclarait : "Le système de protection sociale doit être moins financé par des cotisations sociales assises sur le travail, et plus par l'impôt". Lequel ? "L'impôt qui repose sur la consommation, sur la pollution... » : En clair augmentation des impôts, de la TVA, de la CSG, des taxes dites écologiques qui n'ont pas forcément une motivation écologique. Ensuite c'est l'extension du privé; pour ceux qui le pourraient, mais au détriment de leur pouvoir d'achat, il faudrait verser de plus en plus pour les complémentaires, pour les fonds de pensions. Et ceux qui n'en auraient pas les moyens se satisferaient d'un filet de sécurité avec une protection minimum.

C'est la logique du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021, qui introduit une cinquième branche de la sécu consacrée à la perte d'autonomie. Structurellement la perte d'autonomie est confiée à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, à l'opposé de ce que nombre d'organisations dont la FSU exigent, à savoir son rattachement à la branche maladie de la Sécurité sociale.



Pour augmenter les recettes de cette 5<sup>ème</sup> branche, le rapport Vachez préconise une 2<sup>ème</sup> journée de travail gratuite pour les actifs ce qui correspondrait au doublement de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie pour les retraités; ainsi que l'obligation de souscrire des assurances privées; c'est inacceptable!

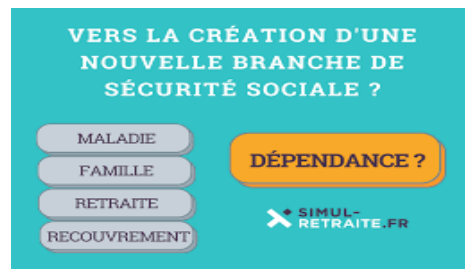
A la FSU nous revendiquons une réforme en profondeur du financement de la sécurité sociale assis sur les cotisations; nous refusons le transfert des dettes COVID de l'état vers la sécu; 136 milliards d'euros qui mettraient la sécu dans le rouge pour plus de 10 ans et justifieraient de nouvelles régressions au nom du célèbre « trou » de la sécu.

Nous revendiquons des droits de haut niveau pour toutes et tous. Le PLFSS 2021 doit donner les moyens financiers et humains de satisfaire les besoins.

A la FSU nous voulons non seulement défendre la Sécurité sociale, mais la reconquérir. Et nous avons l'ambition de faire de nouvelles conquêtes comme le remboursement de la prévention et des soins à 100 % par la Sécurité sociale. Nous voulons un grand service public de la perte d'autonomie et bien d'autres progrès et conquêtes, comme des retraites de haut niveau. Nous proposons de pousser la gestion démocratique de la sécurité sociale en l'ouvrant davantage aux forces syndicales, associatives et aux citoyens Les fondamentaux de la Sécurité sociale sont plus d'actualité que jamais. Ce qui n'était qu'une perspective, qu'une anticipation, dans la France dévastée de l'après-guerre peut maintenant être réalisée. Nous le disons calmement mais fermement au patronat, au gouvernement et à leurs alliés, comme Ambroise Croizat « Jamais nous ne tolérerons que soit rogné un seul des avantages de la Sécurité sociale, nous défendrons avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès. »

Jean Bernard Shaki

**PERTE D'AUTONOMIE,  
UN ALÉA DE LA VIE !**



**Au travers de la création de la 5<sup>ème</sup> branche de la Sécurité sociale le gouvernement poursuit son offensive contre l'unité de la « sécu ».**

La Sécurité sociale a 75 ans et, depuis sa création à la Libération, elle a subi de multiples attaques qui mettent en péril ses financements et réduisent les prestations versées aux assurés.

Le gouvernement de M. Macron utilise la pandémie de la covid 19 pour donner le coup de grâce à notre protection sociale. Il provoque son endettement en lui transférant des charges indues. Il assèche ses ressources en généralisant l'exonération des cotisations patronales. Il crée la confusion entre le budget de l'État et celui de la Sécu. Il crée une 5<sup>ème</sup> branche pour l'ouvrir aux compagnies d'assurance. Il laisse pourrir la situation à l'hôpital public afin de le privatiser. Il existe des solutions alternatives pour construire une Sécurité sociale du 21<sup>ème</sup> siècle, avec de nouveaux financements, une gestion démocratique et citoyenne, un élargissement de l'accès au droit à la Sécu.

### **Que signifie une cinquième branche ?**

Le fonctionnement de la Sécurité sociale s'articule autour de dépenses et de recettes, réparties dans quatre branches.

Du côté des recettes, la branche recouvrement (ACCOSS) est chargée de collecter l'ensemble des cotisations et contributions de Sécurité sociale auprès des entreprises, particuliers, et de les répartir entre les trois branches de prestations.

La branche maladie couvre ainsi les frais d'hospitalisations, de consultations médicales ou le

remboursement des médicaments ainsi que la commission rattachée qui gère les accidents du travail et les maladies professionnelles.

La branche vieillesse gère le versement des pensions de retraite ou de veuvage ainsi que le minimum vieillesse..

Enfin, la branche famille aide les ménages dans leur vie quotidienne et épaulé les personnes les plus vulnérables. De celle-ci dépendent notamment les allocations pour le logement (APL) et le revenu de solidarité active (RSA).

La cinquième branche proposée par le gouvernement viendrait s'ajouter aux quatre déjà existantes; isolant ainsi le risque perte d'autonomie .

## Comment augmenter le financement de la dépendance ?

Pour anticiper une hausse des dépenses liées à l'avancée en âge, ces projets de lois prévoient d'augmenter le financement de la dépendance en réorientant, à partir de 2024, 2,3 milliards d'euros de CSG depuis la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) vers la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), laquelle gère les fonds dédiés à la dépendance et au handicap. C'est notamment insuffisant au regard des besoins estimés à plus de 10 milliard d'euros y compris le reste à charge des familles qui s'élève à 6 milliards par an.

Comme on le présentait, la création d'une 5ème branche de la Sécurité sociale non financée ouvre la porte à toutes les spéculations du type « travailler plus » et /ou baisser les salaires et les pensions. (cf les propositions du rapport Vachey).

## Pourquoi la FSU s'y oppose-t-elle ?

Jean-Bernard SHAKI

Branche assurance maladie – CNAMTS	Branche vieillesse	Branche famille	ACOSS	Dépendance (texte de loi)
Maladie Maternité Invalidité Décès Commission AT/MP <b>Autonomie : proposition d'ajouter ce risque</b>	CNAVTS	CNAF	Collecte les cotisations et les redistribue	Branche supplémentaire que propose le gouvernement et <b>que la FSU récuse</b>



*La FSU ne se retrouve pas dans les principes énoncés dans la double loi.*

*Elle rappelle son attachement à l'architecture de la Sécurité sociale et réaffirme son universalité.*

**LA BRANCHE AUTONOMIE :  
PÉRIMÈTRE,  
GOUVERNANCE  
ET FINANCEMENT**

Laurent VACHEY  
Inspecteur général des finances

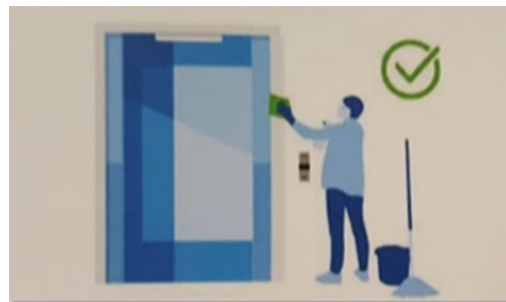
avec la collaboration de :  
Florence ALLOT, inspectrice des affaires sociales  
Nicolas SCOTTÉ, inspecteur des finances



## 77 — Les agents désespérés craquent!

L'épidémie continue, et on nous le répète chaque jour, l'hygiène est primordiale !

Dans nos établissements scolaires, ce sont les agents d'entretien qui partout assurent ces conditions nécessaires à la sécurité des élèves et des personnels.



**Quand les agent.e.s sont atteint.e.s et doivent respecter la quarantaine, que se passe-t-il ?**

.Le SNES-FSU 77 a alerté la région et le conseil départemental en charge des agents sur la responsabilité et la charge de travail découlant des exigences sanitaires qui pèsent sur leurs épaules, et a réclamé des personnels supplémentaires. Rien n'a été fait !



C'est ainsi que la situation engendre encore plus de souffrance au travail dans de nombreux établissements, comme au lycée Coubertin de Meaux, où une agente a tenté à ses jours sur son lieu d'exercice en septembre.

Lundi 21 septembre, les enseignants horrifiés se sont réunis et ont décidé que cette situation devait cesser.

Pour soutenir leurs collègues agent.e.s qui avaient décidé d'exercer leur **droit de retrait**, une majorité d'enseignants s'est mise en **grève**. Le mercredi, face à une salle non nettoyée, les enseignants sont descendus dans la cour avec leurs élèves, en attendant que le ménage soit fait.

Les capacités d'accueil du lycée ont été redimensionnées jusqu'au vendredi 25, tant que le ménage quotidien conforme au protocole ne pouvait pas être assuré dans l'ensemble des salles de l'établissement du fait du droit de retrait des agents (priorité étant donnée à l'internat et à l'entretien de leurs lieux de vie, aux classes prépa et aux salles affectées aux tests de positionnement des secondes et à la distribution des équipements informatiques destinés aux secondes GT).

**Quand donc l'Etat, donc le gouvernement et les diverses collectivités territoriales, prendra-t-il la mesure et les décisions nécessaires pour assurer la sécurité sanitaire de tous et toutes : élèves et personnels ?**



Le **SNES-FSU** demande également des aménagements de locaux en URGENCE:

- **1 wc pour 50 ou 100 élèves**
- **de l'eau chaude**
- **des barres de lavabos à l'entrée des réfectoires**
- **des toilettes avec accès par la cour, ce qui éviterait des attroupements dans les couloirs intérieurs**